



République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne

COMMUNE DE MELSHEIM

93 rue de l'École – 67270
Téléphone : 03.88.91.52.62 - Email : mairie.melsheim@payszorn.com

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2021

Conseillers élus : 15

Présents : 14

Date de convocation :
07/09/2021

Compte-rendu affiché
le 22/10/2021

Sous la présidence de M. GUILLAUME Eric, Maire

Membres présents : MEHL Raphaël - WENDLING Yannick, Adjoints
ERTZ Elodie - HAMMANN Marie - KREMMEL Nicolas - LAPP Kathy –
MORIN Frank - RICHERT Edith - SCHAAL Pierre-Yves - SOULIER Evelyne –
STAATH Jean-Baptiste - VAUTRIN Nicolas - VAUTRIN Thierry

Membre excusé : BELTRAMI Virginie (Procuration à SOULIER Evelyne)

Secrétaire de séance : MEHL Raphaël

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
2. Prêts pour Hall sportif et Salle Polyvalente
3. Décision Modificative
4. Lecture Publique : modalités de financement
5. Exonération TFPB (Taxe Foncière sur Propriétés Bâties)
6. Projet de rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg
7. Divers
 - Rue du Ruisseau, revêtement macadam
 - Circulation
 - Passage eaux sous SNCF
 - Aménagement devant l'église

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du vendredi 28 mai 2021

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Emprunts à contracter par la commune pour le financement du Hall Sportif attenant au Groupe Scolaire Intercommunal "La Décapole", la rénovation de la salle polyvalente et les travaux de coulée d'eaux boueuses.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2021, il a été convenu que M. le Maire consulterait plusieurs établissements bancaires en vue de contracter un emprunt pour financer les projets de la commune, à savoir le hall sportif attenant au groupe scolaire "La Décapole", la rénovation de salle polyvalente de la commune et les travaux de coulée d'eaux boueuses.

M. le Maire présente les diverses variantes des prêts proposées par les établissements bancaires Suivant détail ci-après :

Comparatif offre d'emprunt

Besoin	
SDF:	383 230,00 €
Hall sportif:	97 000,00 €
Total:	480 230,00 €

Société bancaire	Montant	Durée	Taux	Offres Prêts		
				Remboursement Trimestriel	Intérêts	Coût total
Crédit Mutuel				Non répondu		
Banque Populaire	440 000,00 €	15 ans	0,82%	7 801,00 €	28 064,00 €	468 064,00 €
	440 000,00 €	20 ans	1,03%	6 093,00 €	47 439,00 €	487 439,00 €
	482 000,00 €	20 ans	1,03%	6 674,59 €	51 967,46 €	533 967,46 €
Banque Postale	440 000,00 €	15 ans	0,65%	7 702,59 €	22 330,00 €	462 330,00 €
	440 000,00 €	20 ans	0,85%	5 986,57 €	39 154,00 €	479 154,00 €
	482 000,00 €	20 ans	0,85%	6 558,01 €	42 640,99 €	524 640,99 €
Crédit Agricole	440 000,00 €	20 ans	1,03%	6 092,00 €	47 439,00 €	487 439,00 €
	482 000,00 €	20 ans	1,03%	6 674,59 €	51 967,46 €	533 967,46 €
Nouvel Emprunt en 2022	42 000,00 €					
Banque des Territoires Version A						
Banque Territoire SDF	384 000,00 €	25 ans	0,88%	4 335,49 €	37 211,00 €	421 211,00 €
Banque Territoire hall sportif	98 000,00 €	30 ans	1,10%	1 085,00 €	16 237,00 €	114 237,00 €
Banque Territoires Total:	482 000,00 €			5 420,49 €	53 448,00 €	535 448,00 €
Banque des Territoires Version B						
Banque Territoire SDF	384 000,00 €	30 ans	0,88%	3 900,00 €	63 626,00 €	447 626,00 €
Banque Territoire hall sportif	98 000,00 €	30 ans	1,10%	1 085,00 €	16 237,00 €	114 237,00 €
Banque Territoires Total:	482 000,00 €			4 985,00 €	79 863,00 €	561 863,00 €

Simulation avec + coulé de boues 260 K€ (Annuel)

Version A (30 ans) Version B (40 ans) Version C (50 ans)

52 669,96 € 49 809,96 € 48 105,96 €

Simulation avec + coulé de boues 260 K€ (Annuel)

Version A (30 ans) Version B (40 ans) Version C (50 ans)

50 928,00 € 48 068,00 € 46 364,00 €

Nota: Pour les trois banques une simulation est faite en modifiant le montant d'emprunt à 482000€ ou nouvel emprunt de 42000€ en 2022

Nous recommandons de prendre la Banque des Territoires Version A qui ajuste les emprunts par projets

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

- A.** La réalisation d'un Contrat de Prêt GPI-AmbRE d'un montant total de 384 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de rénovation de la salle polyvalente située 2 rue des Eglantines à Melsheim

Pour le financement de cette opération, M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de 2 lignes du Prêt pour un montant total de 384 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : GPI AmbRE

Montant : 91 000 €uros

de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt : GPI AmbRE

Montant : 293 000 €uros

Durée de la phase de préfinancement : 12 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,65 %

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,69 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.

Amortissement : Déduit (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise M. le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

- B. Réalisation d'un Contrat de Prêt Edu Prêt d'un montant total de 98 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la construction d'un hall sportif pour le groupe scolaire intercommunal de Wickersheim-Wilshausen

Pour le financement de cette opération, M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 98 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : Edu Prêt

Montant : 98 000 Euros

Durée de la phase de préfinancement : NA

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, le Conseil autorise M. le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

3. Décision Modificative

Considérant la nécessité de réajuster les crédits du budget primitif 2021, pour prendre en charge les dépenses d'Investissement pour la rénovation de la salle polyvalente et les travaux de voirie ainsi que le règlement du service d'incendie.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

valide les écritures comptables comme suit:

DÉPENSE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 - Compte 2031 "Frais d'études"	+ 48.000 €
Chapitre 21 - Compte 2151 " Réseaux de voirie"	+ 5.000 €
Chapitre 21 - Compte 21534 " Réseaux d'électrification"	+ 21.000 €

RECETTE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 - Compte 1641 "Emprunts en euros"	+ 74.000 €
---	------------

DÉPENSE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 65 - Compte 6553 " Service d'incendie"	+ 800 €
Chapitre 022 - "Dépenses imprévues"	+931 €

RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 77 - Compte 773 " Service d'incendie"	+ 1.731 €
--	-----------

autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

4. Lecture publique : modalité de financement

Lors du Conseil Communautaire du 26 août 2021, il a été acté de recruter un assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques contractuel à temps complet pour une durée de 3 ans sur le plan de financement suivant :

- Coût du poste 40 000 € / an
- Financement DRAC 20 000 €
- Financement CdC Zorn 10 000 €
- Financement Communes bénéficiaires du service 10 000 €

Il est donc proposé de répartir la part « financement des Communes bénéficiaires du service » (10 000 €) pour assurer une équité de traitement et de contribution pour services rendus, comme suit :

Commune	Population	Montant (€)	Heures théoriques de service	Équivalence en journée (8h)
Ettendorf	773	758,93	121	15
Hochfelden	4 046	3 972,36	633	79
Meisheim	596	585,15	93	12
Schwindratzheim	1 743	1 711,28	273	34
Waltenheim-sur-Zorn	675	662,72	106	13
Wingersheim les Quatre Bars	2 353	2 310,18	366	46
TOTAL	10 186	10 001	1 593	199

Montant à répartir : 10 000 €

Nombre heures / an : 1 593 h

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

d'approuver le plan de financement ci-dessous pour une période de 3 ans

autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

5. Exonération TFPB (Taxe Foncière sur Propriétés Bâties)

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement (art. 1383 du Code général des impôts) sauf délibération contraire de la commune et/ou de l'EPCI à fiscalité propre sur la part de la TFPB qui leur revient.

La réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire. Avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB.

Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale).

Ainsi, les communes qui auraient délibéré pour supprimer cette exonération de TFPB pour la part communale avant 2020, doivent délibérer à nouveau.

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide

l'exonération à 100% à partir de 2022 pour deux années consécutives

autorise le Maire à signer tous les documents y afférents

6. Projet de rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg

M. le Maire informe les membres que le directoire de l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine a sollicité la modification des ressorts des inspections de La Petite-Pierre et de Bouxwiller, en ce que la commune d'Erckartswiller, actuellement rattachée à la paroisse, au consistoire et à l'inspection de La Petite-Pierre serait rattachée à la paroisse de Weinbourg, dépendant du consistoire d'Ingwiller et de l'inspection de Bouxwiller. Le directoire a également proposé le changement de nom de l'inspection de La Petite-Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

Les deux inspections, les assemblées consistoriales concernées ainsi que les conseils presbytéraux concernés ont donné leur accord à ces modifications.

La paroisse prendrait le nom de "paroisse de Weinbourg-Erckartswiller-Sparsbach".

En application à l'article L. 2541-14 du code général des collectivités territoriales, l'avis du Conseil Municipal de toutes les communes appartenant à ces circonscriptions culturelles doit être recueilli.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur ce changement de circonscription affectant l'Eglise protestante de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Maire et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, avec 14 voix Pour et 1 Abstention (M. SCHAAL Pierre-Yves)

émet un avis favorable au rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg ainsi qu'à la modification des ressorts des consistoires de La Petite-Pierre et d'Ingwiller et des inspections de La Petite-Pierre et de Bouxwiller que ce rattachement entraîne.

Il émet également un avis favorable au changement de nom de l'inspection de La Petite-Pierre en inspection Alsace Bossue-Moselle.

7. Divers :

- Rue du ruisseau : le montant des réparations s'élève à 22.121,10 € TTC pour la réfection du chemin des Ruisseaux et de 2.036,70 € TTC pour la réfection du trottoir 4 rue Principale.
- Circulation dans le village : la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) est pourvue d'un département qui est en charge de conseiller les communes à travers une étude sur la circulation.
- Passage eaux sous SNCF : le tube a été obstrué par des bouts de bois. La SNCF étant propriétaire, c'est donc de sa responsabilité de le nettoyer et l'entretenir.
- Aménagement devant l'église : une réflexion est en cours pour un aménagement esthétique et en accord avec l'église.
- Ancien stade de foot : il est impératif de procéder à des travaux de nettoyage autour des arbres qui faisaient l'objet d'un projet de parrainage.
- Cours de cirque : un projet de cours de cirque au stade de foot est en réflexion avec l'Animation Jeunesse de Hochfelden.

Séance close à 22h40

Le Maire

Eric GUILLAUME

